



## L'Asloca remporte la mère de toutes ses batailles

PHILIPPE CHEVALIER, Date: Lundi, 25 septembre @ 00:00:00

Sujet Genève

### GENÈVE - Avec la victoire de son initiative, remportée à 62,5%, l'Association genevoise de défense des locataires est désormais incontournable.

«Les Genevois pouvaient difficilement dire non!» Le constat, désabusé, sort de la bouche même de Christophe Aumeunier, secrétaire générale de la Chambre genevoise immobilière (CGI). Le score est en effet sans appel: 62,5% de «oui», 37,5% de «non».

Et sans surprise. Les quartiers modestes et urbains sont ceux qui enregistrent les plus forts taux de votes favorables. Le contreprojet opposé par le Conseil d'Etat est quant à lui refusé partout, avec un taux moyen de 67,8%.

Vice-président de l'Association genevoise de défense des locataires (Asloca), Alberto Velasco espère que «la droite a compris la leçon». Dorénavant, chaque fois qu'une loi concernant la protection des locataires sera retouchée au parlement, la modification sera soumise au vote populaire<sup>[1]</sup>. Et ce y compris rétroactivement pour les lois modifiées depuis le dépôt de l'initiative, en janvier 2003.

### L'Asloca veut sa place à table

Ainsi, l'Asloca et autres mouvements proches des locataires s'épargneront d'épuisantes campagnes référendaires. Le rapport de force en est bouleversé, selon, M.Velasco, en faveur de l'Asloca.

«C'en est fini du mépris de la majorité parlementaire à l'égard de la population genevoise!» renchérit Carlo Sommaruga, membre du comité de l'Asloca. L'association et ses alliés sont désormais «incontournables» à ses yeux. En conséquence, M.Sommaruga estime que l'Asloca a pleinement sa place dans le groupe de concertation sur le logement mis sur pied par le conseiller d'Etat Mark Muller<sup>[2]</sup>. «De notre côté nous sommes prêts, nous n'attendons que son invitation...»

L'heure est en effet à la concertation. En théorie du moins, toutes les formations politiques appellent à en finir avec les guerres de tranchées. Chez les Verts –qui n'avaient pas donné de mot d'ordre de vote–, Michèle Künzler veut croire que le risque d'un désaveu populaire obligera le parlement et les commissions à formuler des positions plus consensuelles. Elle déplore toutefois l'issue du vote, dans la mesure où il fige le statu quo. Car «toute modification des lois sur le logement n'est pas négative. C'est la situation actuelle qui est négative», plaide-t-elle.

### «L'initiative n'apporte rien»

A l'inverse, elle approuve, par exemple, la proposition novatrice de Mark Muller consistant à favoriser la construction de logements bon marché en zone de développement. «C'est un gros progrès dans le discours de la droite qui justifie de renoncer à la règle imposant deux tiers de logements subventionnés.» Bref, «l'important, c'est que l'on avance!»

Et c'est mal parti, répond-on en substance du côté des grands perdants. Pour Christophe Aumeunier, les locataires ont été trompés par le libellé de l'initiative 120 qui «n'apporte rien de nouveau». Pis, ce serait un autogoal, car «l'excès de loi nuit gravement au logement». En définitive, le secrétaire général dénonce les motivations des initiants qui s'accrocheraient à des lois correspondant à «la réalité d'il y a trente ans en arrière». Il y voit la marque de fabrique de «certaines personnalités, mauvaises perdantes, qui font une utilisation politique du logement». I

<sup>[1]</sup>Plus précisément les dispositions issues d'initiatives populaires de cinq textes de lois jugées fondamentales, dans le domaine du logement. Le contre-projet étendait la protection à tous les domaines, mais uniquement pour les initiatives vieilles de moins de sept ans.

<sup>[2]</sup>Pour l'heure, l'Asloca y est uniquement représentée à travers le Rassemblement pour une politique sociale du logement.

Cet article provient de Le Courrier  
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :  
<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=42203>